

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 14 septembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : **64**

Nombre de conseillers en exercice : **64**

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOUR Laëticia (Suppléante de PHILIPPOT Claude), BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent (Suppléant de CAVEL Olivier), GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MITOUART Caroline, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PINCHON Didier (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par RAVAUX Martine, MOMEUX Pierre par LORAIN Alain

Absents :

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, MAINRECK Estelle, MESSIEUX Lionel, PRESTAIL Alexandre, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 09 24 1

Rétrocession et intégration au domaine public des réseaux d'eau et d'assainissement du de la ZAC du champ Rolland à Villeneuve sur Aisne

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
50	53	53	0	0	0

La Champagne picarde a réalisé au printemps 2020 des travaux complémentaires d'eau potable, d'assainissement et d'électricité, pour finaliser l'aménagement et la viabilisation des parcelles (phase 0 de la zone d'activités) intercommunale du champ Rolland.

Concernant les réseaux d'eau potable et d'assainissement respectivement de la compétence du syndicat des eaux de Guignicourt, d'une part et de la commune de Villeneuve, d'autre part, il y a lieu de les rétrocéder afin qu'ils soient intégrés à leur domaine public et en assurer la gestion dans la cadre de leurs compétences propres.

Après transmission par la Champagne Picarde, des plans de recollement et autres documents à sa disposition, il est proposé de :

RETROCEDER au syndicat des eaux de Guignicourt, les réseaux relatifs à la distribution d'eau potable de la zone d'activités intercommunale du champ Rolland (rue de la miette)

RETROCEDER à la commune de Villeneuve les réseaux de collecte des eaux usées, de la zone d'activités intercommunale du champ Rolland (rue de la miette)

AUTORISER le Président, ou son représentant à signer les actes correspondants.

Fait en séance le jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée, 25 Septembre 2020
Pour extrait conforme,



Communauté de communes
CHAMPAGNE PICARDE



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2020.09.25 16:06:27 +0200
Ref:20200925_155003_1-3-O
Signature numérique
le Président

DELIBERATION

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 14 septembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOUR Laëtitia (Suppléante de PHILIPPOT Claude), BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent (Suppléant de CAVEL Olivier), GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MITOUART Caroline, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PINCHON Didier (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par RAVAUX Martine, MOMEUX Pierre par LORAIN Alain

Absents :

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, MAINRECK Estelle, MESSIEUX Lionel, PRESTAIL Alexandre, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 09 24 2

Attribution du marché Travaux - Multi accueil de Villeneuve sur Aisne

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
50	53	53	0	0	0

La Champagne Picarde a engagé la réhabilitation/extension de l'école PREVERT, mise à disposition par convention, par la commune de VILLENEUVE sur AISNE, pour cette vocation. L'objectif est de porter la capacité du multi accueil des jeunes enfants à 30 dans un bâtiment adapté, répondant aux normes et conditions d'accueil préconisées par la CAF notamment.

Le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération a été confié au cabinet d'architecture TDA. Le projet validé par les élus en février 2020 avait été arrêté pour un montant prévisionnel de 843 245 € HT (hors option). Une consultation des entreprises afin de définir les entreprises chargées des travaux a été engagée le 26 juin 2020. 10 lots étaient à attribuer.

Les offres ont été examinées par une commission réunie le 24 septembre.

Sur avis de la commission et conformément au règlement de la consultation, des négociations ont été engagées avec les entreprises sur certains lots.

A l'issue de la phase de négociation, conformément aux critères fixés dans le règlement de la consultation, le jugement et le classement des offres ont été réalisés sur la base de la valeur technique de l'offre (40%) et du prix (60%).

Lot 01 TERRASSEMENTS -VRD LA GRAND RUELLE :	86 153,00 € HT
Lot 02 DEMOLITIONS, GROS ŒUVRE, FACADES LORY CONSTRUCTIONS :	191 962,00€ HT
Lot 03 CHARPENTE – COUVERTURE – ETANCHEITE ROQUIGNY	145 891,14 € HT
Lot 04 MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE ZUCCARI :	77 598,64€ HT
Lot 05 MENUISERIES INTERIEURES – CLOISONS -FAUX PLAFONDS JC MEREAU :	178 387,99 € HT
Lot 06 – ELECTRICTE –SSI OMER FLAMAND :	60 096,50€ HT
Lot 07 PLOMBERIE- – CHAUFFAGE - VENTILATION NRJ :	73 303,93 € HT
Lot 08 REVETEMENST DE SOLS ET MURS DG CORPOBAT :	60 482,98€ HT
Lot 09 TEST ETANCHEITE A L'AIR CERTI MESURE	870,00€ HT
Lot 10 EQUIPEMENTS SDE CUISINE EVOLUTION	30 824,00€ HT

*Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2123-1,
Vu la décision de la commission d'analyse des offres réunie le 24 septembre,*

Il est proposé au conseil communautaire de :

VALIDER le choix des entreprises listées ci-dessus pour la réalisation des travaux de réhabilitation du multi accueil de VILLENEUVE pour un montant total de 905 570,18 € HT options comprises

AUTORISER le Président à signer les marchés pour chacun des lots avec les entreprises ci-dessus

PRECISER que l'opération est inscrite au budget 2020

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée, *25 septembre 2020*.
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2020.09.25 16:06:20 +0200
Ref:20200925_155201_1-3-0
Signature numérique
le Président



Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 14 septembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOUR Laëticia (Suppléante de PHILIPPOT Claude), BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent (Suppléant de CAVEL Olivier), GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MITOUART Caroline, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PINCHON Didier (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRALT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par RAVAUX Martine, MOMEUX Pierre par LORAIN Alain

Absents :

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, MAINRECK Estelle, MESSIEUX Lionel, PRESTAIL Alexandre, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 09 24 3

Ventes d'une parcelle - zone d'activités de SISSONNE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
50	53	53	0	0	0

Suite au transfert de compétences issu de la loi NOTRe, la Champagne Picarde est désormais propriétaire des terrains des zones d'activités initialement aménagées par les communes.

La Champagne Picarde a été sollicitée par des acteurs économiques pour l'acquisition de terrains sur la zone d'activités de SISSONNE.

Le prix de cession de ces terrains est proposé sur la base de 5 € HT/m².

La Champagne Picarde a procédé à la division cadastrale des terrains situés sur la zone d'activités.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu les statuts de la Champagne Picarde ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire relative à la cession de la zone d'activités de GUIGNICOURT à la Champagne Picarde ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

CONSENTIR sur la zone d'activités de SISSONNE, la vente de la parcelle YM 166 pour une superficie de 5 000 m² à la *SCI ICC CARLUY* pour un montant de 25 000 € HT,

PRECISER que le vendeur exerce sa faculté d'option à la TVA sur le prix de cette vente ;

PRECISER que les recettes seront inscrites au budget annexe « ZA de SISSONNE »;

PRECISER que les frais de notaire seront pris en charge par l'acheteur ;

DESIGNER Maître VAROTEAUX, Notaire à Sissonne pour représenter la Champagne Picarde

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée, 25 septembre 2020
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN
2020.09.25 16:06:05 +0200
Ref:20200925_155202_1-3-O
Signature numérique
le Président

Alain LORAIN

DELIBERATION

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 14 septembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **64**

Nombre de conseillers en
exercice : **64**

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOUR Laëticia (Suppléante de PHILIPPOT Claude), BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent (Suppléant de CAVEL Olivier), GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MITOUART Caroline, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PINCHON Didier (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRALT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par RAVAUX Martine, MOMEUX Pierre par LORAIN Alain

Absents :

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, MAINRECK Estelle, MESSIEUX Lionel, PRESTAIL Alexandre, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 09 24 4

Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
50	53	53	0	0	0

L'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts dispose qu'il doit être créé entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale) faisant application du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT).

Si elle ne détermine pas les attributions de compensation, qui seront validées par les exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), son travail contribue fortement à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque Conseil Municipal disposant d'au moins un représentant.

Cette Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

La composition de la CLECT a vocation à être définie pour la durée d'un mandat, avec un renouvellement en même temps que les renouvellements des conseils communautaires et municipaux.

Au regard des règles souples participant à l'organisation de ladite instance, cette commission pourrait être composé d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune ; ces derniers devant être impérativement des conseillers municipaux désignés par le conseil municipal.

*Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts,
Vu la loi de Finances pour 2020*

Il est proposé au conseil communautaire de

APPROUVER la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées(CLECT) ainsi que la représentation des communes membres au sein de cette commission comme suit : un titulaire et un suppléant par commune membre.

Fait en séance le jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée, *25 septembre 2020*
Pour extrait conforme,



A handwritten signature in blue ink is located on the right side of the page, above the printed name 'Alain LORAIN'. The signature is fluid and appears to be 'Alain LORAIN'.

ALAIN LORAIN
2020.09.25 16:06:08 +0200
Ref:20200925_155202_2-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 14 septembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOUR Laëticia (Suppléante de PHILIPPOT Claude), BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent (Suppléant de CAVEL Olivier), GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MITOUART Caroline, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PINCHON Didier (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par RAVAUX Martine, MOMEUX Pierre par LORAIN Alain

Absents :

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, MAINRECK Estelle, MESSIEUX Lionel, PRESTAIL Alexandre, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 09 24 5

Exonération de TEOM 2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
50	53	53	0	0	0

Le conseil communautaire détermine « annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la taxe. L'exonération nominative doit être approuvée annuellement par le conseil communautaire avant le 15 octobre de l'année pour être effective l'année suivante.

Il est proposé d'exonérer les locaux industriels et commerciaux en activité uniquement si l'entreprise est en mesure de fournir comme justificatif le contrat justifiant qu'elle assure par ses propres moyens et à ses frais la collecte de ses déchets conformément au code de l'environnement.

*Vu la délibération du 3 juillet 2015 instaurant la TEOM pour le financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers,
Vu l'article 1521 III du code général des impôts,*

Il est proposé au conseil communautaire de :

ACCORDER une exonération de la TEOM 2021 aux entreprises suivantes sous réserve d'envoi des justificatifs de collecte et traitement :

SCI GEM (FG COUVERTURE)	5 routy des moutons 02820 MONTAIGU
CRISTAL UNION	la gloie des bas prés 02190 CONDE SUR SUIPPE
Association Aujourd'hui Et Demain (AED)	9001 rue du 8 mai 1945 02150 SISSONNE
AISNE BATIMENT	0205 au dessus de la terrière 02350 GIZY 9001 au dessus de la terrière 02350 GIZY"
EUURL JVI NEGOCE	5001F le bois binet 02350 SAINTE PREUVE
TP ORFANI	0002 rue de la cité 02190 CONDE SUR SUIPPE
SCI LES TORTUES ROYES (Intermarché)	0024 rte de liesse SAINT ERME
SAS CARREFOUR PROPERTY France	0003 rue pierre curtil 02190 GUIGNICOURT
SA SANEF	Le mont de nizy 02190 Juvincourt et Damary

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signés au registre.

Certifiée et publiée, *25 septembre 2020*
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN
2020.09.25 16:06:14 +0200
Ref:20200925_155202_3-3-O
Signature numérique
le Président

Alain LORAIN

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 14 septembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **64**
Nombre de conseillers en
exercice : **64**

Présidence : Alain LORAIN,

Etaients présents :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOUR Laëticia (Suppléante de PHILIPPOT Claude), BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent (Suppléant de CAVEL Olivier), GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MITOUART Caroline, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PINCHON Didier (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par RAVAUX Martine, MOMEUX Pierre par LORAIN Alain

Absents :

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, MAINRECK Estelle, MESSIEUX Lionel, PRESTAIL Alexandre, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 09 24 6

Création d'Emploi CDD - Accroissement d'activité – Aide bibliothécaire

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
50	53	53	0	0	0

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 6 février 2019,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois.

Considérant la nécessité de créer un emploi du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux non titulaire à temps non complet (12 heures hebdomadaires) en raison d'un accroissement temporaire d'activité pour l'exemplarisation et le catalogage des ouvrages ainsi que la navette hebdomadaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

CREER un emploi d'aide bibliothécaire, relevant de la catégorie C, du cadre d'emploi des adjoints administratifs, à temps non complet (12 heures hebdomadaires), à compter du 1^{er} octobre 2020.
Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.

RECRUTER un agent disposant des compétences et de l'expérience nécessaires par contrat à durée déterminée, pour accroissement d'activité en application des dispositions de l'article 3-1°,

DEFINIR la rémunération en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires,

AUTORISER le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce recrutement.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée, 25 septembre 2020

Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN
2020.09.25 16:05:56 +0200
Ref:20200925_155401_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 14 septembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ... **64**

Nombre de conseillers en exercice : **64**

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOUR Laëticia (Suppléante de PHILIPPOT Claude), BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent (Suppléant de CAVEL Olivier), GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MITOUART Caroline, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PINCHON Didier (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par RAVAUX Martine, MOMEUX Pierre par LORAIN Alain

Absents :

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, MAINRECK Estelle, MESSIEUX Lionel, PRESTAIL Alexandre, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 09 24 7

Création d'Emploi CDD - Accroissement d'activité – Assistant Urbanisme

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
50	53	48	3	2	0

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

*Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 6 février 2019,
Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,*

Considérant néanmoins l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois.

Considérant la nécessité de créer un emploi du cadre d'emploi des rédacteurs à temps non complet pour assurer les missions d'Assistant Urbanisme pour la mise en place du PLU Intercommunal, missions telles que définies : information et formation des élus sur les documents d'urbanisme et notamment les conditions de mise en œuvre d'un PLUI, accompagnement de la prise de compétences PLUI.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

CREER un emploi d'Assistant Urbanisme, relevant de la catégorie B, du cadre d'emploi des rédacteurs, à raison de 9 heures hebdomadaires, à compter du 1er octobre 2020, afin d'assurer une mission d'information et de communication de la mise en place du PLU Intercommunal de la Communauté de communes.

Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.

RECRUTER un agent disposant des compétences et de l'expérience nécessaires par contrat à durée déterminée, pour accroissement d'activité en application des dispositions de l'article 3-1°,

DEFINIR la rémunération en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs, et d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires,

AUTORISER le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce recrutement.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée, *25 septembre 2020*
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN
2020.09.25 16:05:59 +0200
Ref:20200925_155601_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 14 septembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOUR Laëticia (Suppléante de PHILIPPOT Claude), BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent (Suppléant de CAVEL Olivier), GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MITOUART Caroline, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PINCHON Didier (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par RAVAUX Martine, MOMEUX Pierre par LORAIN Alain

Absents :

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, MAINRECK Estelle, MESSIEUX Lionel, PRESTAIL Alexandre, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 09 24 8

Création d'Emploi CDD - Accroissement d'activité – Maître-Nageur Sauveteur

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
50	53	53	0	0	0

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 6 février 2019,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois.

Considérant la nécessité de créer un emploi du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives non titulaire à temps complet en raison d'un accroissement temporaire d'activité suite à la réouverture de la piscine Post COVID.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

CREER un emploi de Maître Nageur Sauveteur, relevant de la catégorie B, du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives, à temps complet (35 heures hebdomadaires), à compter du 1er décembre 2020. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.

RECRUTER un agent disposant des compétences et de l'expérience nécessaires par contrat à durée déterminée, pour accroissement d'activité en application des dispositions de l'article 3-1°,

DEFINIR la rémunération en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des A.P.S., et d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires,

AUTORISER le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce recrutement.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée, *25 septembre 2020*
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2020.09.25 16:06:17 +0200
Ref:20200925_155603_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 14 septembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **64**
Nombre de conseillers en
exercice : **64**

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOUR Laëticia (Suppléante de PHILIPPOT Claude), BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent (Suppléant de CAVEL Olivier), GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MITOUART Caroline, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PINCHON Didier (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par RAVAUX Martine, MOMEUX Pierre par LORAIN Alain

Absents :

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, MAINRECK Estelle, MESSIEUX Lionel, PRESTAIL Alexandre, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 09 24 9

Participation au fonds de relance Hauts de France (prêts aux entreprises)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
50	53	53	0	0	0

Courant avril 2020, la Champagne Picarde a mis en œuvre un dispositif d'aides exceptionnelles pour aider les entreprises à affronter la crise économique consécutive au COVID.

Une enveloppe de 100 000€ avait été dédiée à des subventions directes aux entreprises du territoire. Une autre enveloppe de 100 000€ était consacrée à des prêts aux entreprises.

La Banque des Territoires et la Région Hauts-de-France ont lancé depuis le fonds de relance Hauts-de-France à destination des très petites entreprises (TPE) de moins de salariés et aux acteurs de l'économie sociale et solidaire de moins de salariés

Ce dispositif renforce le plan d'urgence voté par la région le 10 avril dernier et complète les solutions déjà existantes en couvrant les situations de financement qui restent aujourd'hui sans réponse.

Ce fonds prend la forme d'avance remboursables, à taux zéro, de 5000 à 15 000€ pour les TPE et jusqu'à 30 000€ pour les structures de l'ESS.

Les TPE et l'ESS souffrent particulièrement d'un sous financement de leur besoin en fonds de roulement ce qui est susceptible de les essouffler très rapidement. Ces avances permettront de renforcer la trésorerie des entreprises afin d'assurer leur redémarrage dans des conditions satisfaisantes.

La région propose aux EPCI d'abonder le fonds, selon les mêmes modalités, soit 2€ (minimum) par habitant.

En réponse à la souscription la région propose :

- Une place prépondérante des collectivités dans la décision et l'instruction via un comité de pilotage et un comité d'engagement local
- Une communication partagée
- Une récupération des fonds alloués à l'issue de la période de remboursement (déduction faite de la sinistralité et des frais de gestion)

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de

ABONDER le fonds de relance Hauts-de-France, à hauteur de 2€/habitant, soit 42 766€

AUTORISER le Président à signer la convention à intervenir avec la Région Hauts de France relative à la mise en place du fonds

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signés au registre.

Certifiée et publiée, 25 septembre 2020
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN
2020.09.25 16:06:23 +0200
Ref:20200925_155802_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 14 septembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOUR Laëticia (Suppléante de PHILIPPOT Claude), BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent (Suppléant de CAVEL Olivier), GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MITOUART Caroline, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PINCHON Didier (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par RAVAUX Martine, MOMEUX Pierre par LORAIN Alain

Absents :

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, MAINRECK Estelle, MESSIEUX Lionel, PRESTAIL Alexandre, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 09 24 10

Demandes de Subvention Piscine

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
50	53	53	0	0	0

Les subventions pour la piscine ont été sollicitées sur la base d'un cout d'opération prévisionnel (maitrise d'œuvre et travaux) de 3 600 000 € HT.

Le cout définitif de l'opération, suite à l'attribution des marchés de travaux par délibération du conseil communautaire et la réévaluation des frais de maitrise d'œuvre, est finalement à 4 350 993,22 € HT

Dans le cadre du Plan de relance mis en place par l'Etat, des subventions pourraient éventuellement être mobilisées au titre de l'amélioration thermique des bâtiments, volet prioritaire du Plan.

Vu les délibérations du conseil communautaire du 28 septembre 2018, 15 mai 2019 et 11 mars 2020, relative à la réhabilitation et au financement de la piscine intercommunale

Il est au conseil communautaire de :

SOLLICITER une subvention de l'État de 339 124 € pour le financement de la piscine, dans le cadre du plan e Relance

PRECISER que l'autofinancement apporté par la champagne picarde serait alors de 30 % (1 305 297,97 €)

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée, *25 septembre 2020*
Pour extrait conforme,


ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN
2020.09.25 16:06:30 +0200
Ref:20200925_155802_2-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 14 septembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOUR Laëticia (Suppléante de PHILIPPOT Claude), BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent (Suppléant de CAVEL Olivier), GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MITOUART Caroline, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PINCHON Didier (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par RAVAUX Martine, MOMEUX Pierre par LORAIN Alain

Absents :

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, MAINRECK Estelle, MESSIEUX Lionel, PRESTAIL Alexandre, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 09 24 11

Demandes de Subvention Mobilités

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
50	53	52	0	1	0

La champagne picarde a élaboré un schéma directeur de mobilité durable qui doit encore être enrichi et validé par les nouveaux élus communautaires.

Une prise de compétences « mobilités » est prévue début 2021.

Dans le cadre de ce schéma directeur, la Champagne Picarde a toutefois défini des orientations prioritaires faisant consensus et des actions à engager à très court terme. Ces actions « mobilités » peuvent bénéficier de crédits dans le cadre du Plan de Relance qui en fait une thématique prioritaire.

Les actions envisagées à court terme sont :

- l'aménagement de 12 aires de covoiturage sur la Champagne Picarde en privilégiant des parkings existants (gares, centre bourgs, RD majeures)
- Installations des abris vélos sécurisés avec pour certaines, rechargement de vélos électriques (2 à 12 places) sur les aires de covoiturage
- acquisition d'une flotte de vélos bus (vélos électriques collectifs de 8/10 places) pour développer dans les bourgs, une nouvelle mobilité scolaire en concertation avec les parents d'élèves et l'Education Nationale
- promotion du vélo électrique avec l'acquisition d'un parc de vélos électriques pour mise à disposition : site touristique principaux
- fourniture et pose des panneaux Rezo'pouce sur la Champagne Picarde pour la promotion de l'autostop partagé

*Vu la loi du 24 décembre 2019 d'orientations des mobilités,
Vu le schéma directeur des mobilités,*

Il est proposé au conseil communautaire de :

SOLLICITER une subvention de l'Etat au taux maximum sur la base des dépenses liées au développement des mobilités douces en Champagne Picarde sur la base des dépenses prêtes à être engagées, soit un investissement de 413 074,69 € HT.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée, *25 septembre 2020*
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2020.09.25 16:05:49 +0200
Ref:20200925_160003_1-3-O
Signature numérique
le Président

DELIBERATION

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 14 septembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : **64**

Nombre de conseillers en exercice : **64**

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOUR Laëticia (Suppléante de PHILIPPOT Claude), BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent (Suppléant de CAVEL Olivier), GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MITOUART Caroline, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PINCHON Didier (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par RAVAUX Martine, MOMEUX Pierre par LORAIN Alain

Absents :

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, MAINRECK Estelle, MESSIEUX Lionel, PRESTAIL Alexandre, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 09 24 12

Election la commission d'appel d'offres

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
50	53	53	0	0	0

La Commission d'appel d'offres actuelle de la Champagne Picarde était composée du Président de la Communauté de Communes et de 5 délégués, suite au renouvellement des conseils communautaires, il est donc proposé au de procéder à une nouvelle élection de la Commission d'appel d'offres.

*Vu l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du Code des Collectivités Territoriales prévoyant que pour un Établissement public, la Commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, Président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.*

Après avoir procédé au vote, sont déclarés élus à l'unanimité :

Délégués titulaires (5) :

- Patrick BARTELS
- Martine RAVAUX
- Jean-Maurice ALLUCHON
- Bernard GANDON
- Alain NORMAND

Délégués suppléants(5) :

- Ludovic CHAUPIN
- Patrick RASSIN
- Francis MARLIER
- Alain WEHR
- Jean-Louis DUCATILLON

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée, *25 septembre 2020*
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN
2020.09.25 16:06:02 +0200
Ref:20200925_160002_1-3-O
Signature numérique
le Président

Alain LORAIN

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 14 septembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **64**

Nombre de conseillers en
exercice : **64**

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOUR Laëtitia (Suppléante de PHILIPPOT Claude), BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent (Suppléant de CAVEL Olivier), GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MITOUART Caroline, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PINCHON Didier (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRALT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par RAVAUX Martine, MOMEUX Pierre par LORAIN Alain

Absents :

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, MAINRECK Estelle, MESSIEUX Lionel, PRESTAIL Alexandre, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 09 24 13

Décision budgétaire modificative – Budget Principal – Virement de crédits section Investissement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
50	53	53	0	0	0

Un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement collectif d'agglomérations d'assainissement inférieures à 10 000 équivalents-habitants et des collèges de l'Aisne a été lancé par le Département de l'Aisne, coordonnateur du groupement de commande, sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

La communauté de communes de la Champagne picarde a adhéré au groupement de commande départemental portant sur la réalisation du diagnostic des installations d'assainissement collectif des communes volontaires.

Des crédits budgétaires ont été inscrits au budget principal supplémentaire en dépense à hauteur de 823 000,00 € pour les diagnostics d'assainissement collectif et en recettes pour un montant de 658 400,00 € correspondant à la subvention attendue de l'Agence de l'Eau, mais il est nécessaire de procéder à une ré-imputation des crédits au niveau des chapitres de la section d'investissement.

Vu la délibération du conseil communautaire 2020 01 27 3 en date du 27 janvier 2020 adaptant le budget principal sans reprise des résultats

Vu la délibération du conseil communautaire 2020 07 1 5 en date du 1^{er} juillet 2020 adoptant le budget supplémentaire 2020 (principal)

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant ci-après pour faire face, aux opérations financières et comptables du budget principal,

Il est proposé au conseil communautaire de :

VALIDER la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 45 – Comptabilité distincte rattachée

458 – Opérations sous mandat

Article 4581 Dépenses sous-mandat + 823 000,00 €

Par prélèvement

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section

Article 4581 Dépenses sous-mandat - 823 000,00 €

Recettes

Chapitre 45 – Comptabilité distincte rattachée

458 – Opérations sous mandat

Article 4582 Recettes sous-mandat + 823 000,00 €

Par prélèvement

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section

Article 4582 Recettes sous-mandat - 823 000,00 €

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Article 1321 Etat et Etablissements nationaux + 658 400,00 €

Par prélèvement

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Article 1381 Etats et Etablissements nationaux - 658 400,00 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée, *25 septembre 2020*
Pour extrait conforme,



A large, handwritten signature in black ink is located at the bottom right of the page, above the printed name 'Alain LORAIN'. The signature is fluid and appears to be 'Alain Lorain'.

ALAIN LORAIN
2020.09.25 16:06:36 +0200
Ref:20200925_160003_2-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 14 septembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOUR Laëticia (Suppléante de PHILIPPOT Claude), BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent (Suppléant de CAVEL Olivier), GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MITOUART Caroline, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PINCHON Didier (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par RAVAUX Martine, MOMEUX Pierre par LORAIN Alain

Absents :

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, MAINRECK Estelle, MESSIEUX Lionel, PRESTAIL Alexandre, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 09 24 14

Décision budgétaire modificative - Travaux réhabilitation de la Piscine - Intégration des frais d'études – Opération d'ordre

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
50	53	53	0	0	0

En application de l'instruction budgétaire M 57, il y a lieu d'intégrer aux travaux (chapitre 23), les frais d'études qui leur sont liés.

Ainsi les frais d'études enregistrés au compte 2031 sont transférés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours, compte 2317, par opération d'ordre budgétaire lorsque les travaux projetés sont entrepris.

Le montant des frais d'études concernées est de 182 400,00 € pour des dépenses payées en 2019 et 2020 relatives aux travaux de réhabilitation de la Piscine.

VU la délibération du conseil communautaire 2020_01_27_3 en date du 27 janvier 2020 adoptant le budget principal sans reprise de résultats,

Vu la délibération du conseil communautaire 2020_07_1_5 en date du 1^{er} juillet 2020 adoptant le budget supplémentaire (principal)

Il est proposé au conseil communautaire de :

VALIDER la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

Opération d'ordre

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Dépenses

Article 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition » + 182 400,00 €

Recettes

Article 2031 « Frais d'études » + 182 400,00 €

VALIDER l'écriture d'ordre budgétaire suivante :

- Mandat au compte 2317 – 041
- Titre au compte 2031-041

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée, *25 septembre 2020*
Pour extrait conforme,



A handwritten signature in blue ink is located on the right side of the page, above the printed name 'Alain LORAIN'. The signature is stylized and appears to be 'Alain LORAIN'.

ALAIN LORAIN
2020.09.25 16:06:33 +0200
Ref:20200925_160004_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 14 septembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **64**
Nombre de conseillers en
exercice : **64**

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOUR Laëticia (Suppléante de PHILIPPOT Claude), BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent (Suppléant de CAVEL Olivier), GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MITOUART Caroline, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PINCHON Didier (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par RAVAUX Martine, MOMEUX Pierre par LORAIN Alain

Absents :

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, MAINRECK Estelle, MESSIEUX Lionel, PRESTAIL Alexandre, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Benoit

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2020 09 24 15

Mise à jour du tableau des effectifs

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
50	53	53	0	0	0

Depuis la dernière mise à jour du tableau des effectifs en date du 1^{er} mars 2019, divers mouvements du personnel ont eu lieu au sein de la Communauté de communes :

- nomination d'un agent au grade d'attaché suite à la réussite d'un concours avec maintien de son poste initial
- un poste d'adjoint administratif à pourvoir suite à la démission d'un agent
- suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à un départ à la retraite

Vu les nécessités de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité, en fonction des derniers mouvements suivants :

Au sein de la filière administrative, pour permettre la nomination d'un agent ayant été admis à un concours, un poste d'attaché a été créé, son poste initial de rédacteur principal de 2^{ème} classe reste maintenu.

Un agent de la collectivité a démissionné de son cadre d'emploi d'adjoint administratif pour la signature d'un contrat de projet (contrat CDD), un poste reste à pourvoir.

→ Au sein de la filière technique, suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe suite au départ à la retraite d'un agent.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

APPROUVER le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde comme suite à compter du 1^{er} octobre 2020 comme suit :

Nature des Emplois	AVANT		MODIFICATIONS		AU 01/10/2020		
	Emplois Ouverts	Emplois Pourvus	Emplois A créer	Emplois A supprimer	Emplois ouverts	Emplois Pourvus	
Filière Administrative							
<u>Catégorie A :</u>							
DGS	1	1			1	1	
DGA	1	1			1	1	
Attaché principal	1	1			1	1	
Attaché	4	4	1		5	5	Création d'1 poste / concours (A.FAUVET) Maintien de 2 postes N. LOMBARDI Détachement et JF ST DIZIER Disponibilité
<u>Catégorie B :</u>							
Rédacteur	0	0			0	0	
Rédacteur Principal 2ème classe	2	2			2	1	Recrutement en cours pour coordination lecture publique

Catégorie C :						
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	0	0			0	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	3	3			3	3
Adjoint Administratif	5	5			5	4
Filière Technique						
Catégorie C :						
Agent de maîtrise	1	1			1	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	5	5		1	4	4
Adjoint Technique	4	4			4	4
Filière Animation						
Catégorie B :						
Animateur Territorial	1	1			1	1
Animateur Principal 1 ^{ère} classe	2	2			2	2
Animateur Principal 2 ^{ème} classe	0	0			0	0
Catégorie C :						
Adjoint Animation Principal de 2 ^{ème} classe	4	4			4	4
Adjoint Animation	2	2			2	2
Filière Médico-Sociale						
Catégorie B :						
Assistant socio-éducatif Principal	0	0			0	0
Assistant socio-éducatif 1 ^{ère} classe	1	1			1	1
Filière Sportive						
Catégorie B :						
Educateur des APS Principal de 1 ^{ère} classe	1	1			1	1

Maintien 1 poste K. POUPARD en détachement

Suite démission pour signature contrat de projet

Suppression d'1 poste départ retraite G. POTET

Educateur des APS Principal de 2 ^{ème} classe	1	1			1	1	
Educateur des APS	0	0			0	0	
TOTAL	39	39	1	1	39	37	

Fait en séance le jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signés au registre.

Certifiée et publiée, *25 septembre 2020*
 Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
 2020.09.25 16:06:11 +0200
 Ref:20200925_160004_2-3-O
 Signature numérique
 le Président